



Commune de BAYET

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 003-210300182-20240201-501022024-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE PREMIER FEVRIER à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2024

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MARION Laurent, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel,

Etaient excusés : BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey,

Etaient absents : BIDET Grégory, MASSON Joffrey, BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique,

Pouvoirs : BORDE Sandrine à BUSSERON Philippe

HADJI Nadia à LAMOUCHE Bruno

LARONDE Véronique à MENAT Marie-Noëlle

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 5-01/02/2024

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment L 1311-5 et suivants

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 18/73 du 3 mai 2018 portant projet de voie verte – demande de déclassement

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 19/23 du 7 février 2019 portant demande de subvention vélo route/voie verte Gannat-Saint-Pourçain-sur-Sioule et approuvant le projet

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 19/95 du 25 juin 2019 portant aménagement de la voie verte Gannat / Saint-Pourçain-sur-Sioule – convention temporaire avec SNCF RESEAU

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 19/176 du 12 décembre 2019 portant fermeture de la voie ferrée n° 789 entre Gannat et Bayet – Mise à disposition via convention de transfert de gestion

Vu la décision de SNCF RESEAU en date du 26 juillet 202 de fermer la ligne n° 789 entre Gannat et Bayet

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 approuvant le projet de convention de transfert de gestion de la voie ferrée n° 789 entre Gannat et Bayet

Considérant que la Communauté de communes aménage une voie verte entre Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule et que six aires d'accueil ont été définies sur le linéaire de la voie

Considérant que plusieurs parcelles situées sur le tronçon et contigües au tracé de la voie verte sont particulièrement adaptées à l'aménagement d'une aire d'accueil de la voie verte et appartiennent aux communes de Barberier, Bayet, Gannat et Saulzet

Considérant que les terrains étant pris en l'état, les aménagements nécessaires seront à la charge de la Communauté de communes et devront respecter les agencements prescrits dans le plan de la phase projet validé par les deux parties

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les projets de convention d'autorisation d'occupation temporaire pour la réalisation d'aires d'accueil sur le tracé de la voie verte à intervenir avec les communes de Barberier, Bayet, Gannat et Saulzet, tels qu'annexés

Rappelle que, de mémoire collective, la zone où sont implantés les toilettes, les tables de pique-nique et la signalétique, est inondable et que la commune ne saurait être tenue pour responsable en cas de dommage

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire tels qu'annexée

Dit que cette occupation est consentie pour une durée équivalente à la durée de la convention de transfert de gestion conclue avec la SNCF le 31 mars 2021, soit jusqu'au 30 mars 2036 et pourra être reconduite

Dit que ces occupations temporaires sont conclues à titre gracieux

Autorise Monsieur le Maire à mener toute démarche et à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de Bayet

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 2 février 2024
Le Maire,*



A circular official seal of the Municipality of Bayet (Mairie de Bayet) with the number 03500. Below the seal is a handwritten signature in black ink.



A circular official seal of the Municipality of Bayet (Mairie de Bayet) with the number 03500. Below the seal is a handwritten signature in black ink, identified as Philippe Busseron.